

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

INSIDE SECURE

société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13.137.329,20 euros
siège social : 41, parc Club du Golf, 13856 Aix-en-Provence
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

Rectificatif à l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires n°63 du 25 mai 2012

Il est rappelé à Mesdames et Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale à caractère mixte qui se tiendra le **29 juin 2012** à **14 heures** au **siège social**.

L'avis préalable de réunion de l'assemblée générale comportant le texte des projets de résolutions arrêté par le directoire a été publié au BALO du 25 mai 2012, bulletin n°63.

Les actionnaires sont informés que le directoire :

(i) a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de ladite assemblée le point suivant :

— nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance.

En conséquence il est ajouté après la 8ème résolution, une résolution 8 Bis rédigée comme suit :

Résolution 8 Bis

Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du directoire,

nomme Madame Joëlle Toledano en qualité de membre du conseil de surveillance la Société, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Madame Joëlle Toledano a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat de membre du conseil de surveillance qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

(ii) a décidé (a) de modifier les termes des douzième et treizième résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale afin de porter à 753.000, le nombre des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des options et des actions gratuites qui pourraient être attribuées en vertu desdites résolutions et (b) de modifier en conséquence les termes de la quinzième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée afin de fixer à 821.000 le plafond global visé à ladite résolution.

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant (sans autre modification que celle relative à la nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance) :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

— rapport de gestion du directoire, comprenant le rapport sur le Groupe, auquel est annexé le rapport du président sur le contrôle interne, rapport du conseil de surveillance - présentation par le directoire des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

— rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,

— rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

— approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

— approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

— quitus aux commissaires aux comptes et aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,

— affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

— examen des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce,

- approbation des engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Rémy de Tonnac, président du directoire,
- approbation des engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Richard Vacher Detournière, membre du directoire,
- approbation des engagements visés à l'article L. 225-90-1 du code de commerce pris par la Société au bénéfice de Monsieur Pascal Didier, directeur général,
- nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance,
- renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Schwager Jones en qualité de membre du conseil de surveillance,
- renouvellement du mandat de Monsieur Ronald Black en qualité de membre du conseil de surveillance,
- non-renouvellement du mandat de Vertex Technology Fund III Ltd en qualité de membre du conseil de surveillance,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce,
- autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres du conseil de surveillance de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société,
- fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations de consentir des options et des actions gratuites et de la délégation à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions susvisées,
- délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe, dans la limite d'un montant nominal global de 44.894 euros.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le **26 juin 2012**, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité teneur de compte.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Modes de participation à l'assemblée

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée. Il peut (1) assister personnellement à l'Assemblée ou (2) participer à distance en donnant pouvoir au Président ou à toute autre personne physique ou morale de son choix, ou en retournant le formulaire de vote par correspondance.

1. Actionnaire souhaitant assister personnellement à l'assemblée :

- l'actionnaire au nominatif devra demander une carte d'admission à Bnp Paribas Securities Services – CTS Emetteur- Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 Rue du Débarcadère 93 761 Pantin Cedex, s'il n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, il pourra se présenter directement le jour de l'assemblée au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.
- l'actionnaire au porteur devra demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres qu'une carte d'admission lui soit adressée.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lesquels ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Emetteurs - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé par celui-ci à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services – CTS Emetteurs - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les demandes de formulaire de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services via l'intermédiaire financier de l'actionnaire, à l'adresse indiquée ci-dessus, six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **23 juin 2012** au plus tard.

Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à BNP Paribas Securities Services, à l'adresse indiquée ci-dessus, trois jours au moins avant la date prévue de l'assemblée, soit le **26 juin 2012** au plus tard, accompagnés de l'attestation de participation délivrée par les intermédiaires habilités pour les actions au porteur.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités ci-après :

- Actionnaire au nominatif pur :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

- Actionnaire au porteur ou au nominatif administré :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services – CTS Emetteurs - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats, dûment signées et complétées, puissent être valablement prises en compte, elles devront parvenir à la Société ou BNP Paribas Securities Services au plus tard :

- la veille de l'assemblée, soit le **28 juin 2012 avant 15 heures (heure de Paris)**, pour les notifications effectuées par voie électronique ;
- trois jours au moins avant la date de l'assemblée, soit le **26 juin 2012**, pour les notifications effectuées par voie postale.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation :

- ne peut plus choisir un autre mode de participation ;

peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le **26 juin 2012** à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Questions écrites

Tout actionnaire peut également formuler une question écrite. Ces questions devront être adressées :

- au siège social 41, parc Club du Golf, 13856 Aix-en-Provence cedex 3, par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au président du directoire,
- à l'adresse électronique suivante : contactassemblee@insidefr.com

au plus tard quatre jours ouvrés avant l'assemblée générale, soit le **25 juin 2012**, accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société www.insideseure.com.

Le directoire